

98% de taux de satisfaction en 2022* *étude réalisée auprès de nos stagiaires

Vous propose une formation :

OBJECTIFS :

- Juger (observation, mesures sur animaux, chiffres de l'exploitation, ...) d'une alimentation suffisante et équilibrée des veaux laitiers pour répondre à leurs besoins d'entretien et de croissance en prenant en compte les stress liés aux transitions alimentaires,
- Intervenir sur les veaux sans leur induire de souffrance,
- Evaluer le confort physique et thermique (observation, mesures en bâtiments,...) des veaux et d'apporter des suggestions d'amélioration du logement,
- Prévenir les maladies des veaux,
- Repérer les problèmes dominants qui nuisent à l'expression d'un comportement normal du veau et de proposer des adaptations à son système d'élevage pour les résoudre



Programme sur 5 dates (obligatoires)

(cf. au dos de ce document)

Lieu à déterminer

Responsable de stage : (GDS 50)

Intervenant : Vétérinaire sanitaire praticien (GTV 50)

Informations

Le règlement intérieur, les documents de présentations de nos formations, les résultats de satisfaction et les calendriers disponibles de programmation sont disponibles sur le portail GDS-Suivi de troupeau <http://www.portail-gds50-suivi-de-troupeau.fr/>



Renseignez-vous auprès de votre GDS ou de votre vétérinaire sanitaire

GDS MANCHE 02 33 06 48 00

Cofinancée par :



En partenariat avec :



Coupon d'inscription à la formation **Le veau : l'avenir de votre troupeau !**

à retourner au GDS de la Manche

EDE : 50. ____ . ____

Raison Sociale : Date de naissance :

Exploitant Salarié Autre

Nom(s) et prénom(s) :

Adresse :

CP : _____ Ville :

Tél. port. : __ / __ / __ / __ / __ mail (Obligatoire) :

N° SIRET : Cotisation Vivéa à jour : oui non

Programme de la journée

Journée 1 **SANTE DU VEAU**

date à déterminer

Durée : 3,5 heures / En salle

- Limiter le recours aux antibiotiques et respecter l'observance de la prescription, tenir à jour son cahier sanitaire,
- Observer les veaux et détecter les signes de mal-être

Journée 2 **L'ALIMENTATION**

date à déterminer

Durée : 7 heures / En salle

Repas offert par votre GDS (pour les adhérents)

- Adapter sa conduite d'élevage pour couvrir les besoins alimentaires fondamentaux du veau de la naissance jusqu'à 6 mois

Journée 3 **LE LOGEMENT**

date à déterminer

Durée : 3,5 heures / En salle

- Evaluer le confort du logement de veaux et s'assurer de l'expression de son comportement normal

Journée 4 **TRANSFERT D'ACQUIS**

date à déterminer

Durée : 4 heures / Chez le stagiaire

- Etre capable de juger du confort de ses veaux
- Etre capable de s'assurer d'une croissance optimale de ses veaux en fonction de ses objectifs
- Etre capable d'intervenir sans douleur
- Etre capable de repérer et d'intervenir sur un veau malade

Journée 5 **BILAN**

date à déterminer

Durée : 3,5 heures / En salle

- Bilan des objectifs de formation

Informations

> **Public concerné** : éleveurs de bovins, salariés agricoles, stagiaires.

> **Pré-requis** : avoir une expérience dans la manipulation des bovins.

> **Outils et documents remis aux participants** : copie des visuels présentés, supports techniques.

> **Méthodes pédagogiques - Évaluation** : exposés et échanges, mise en pratique selon différentes méthodes, évaluation par QCM.

> **Validation** : attestation de présence / suivi de formation (si suivie intégralement)

> **Handicap et accessibilité** : en échangeant sur vos difficultés, nous pourrions mettre en oeuvre des conditions d'accueil en matière d'accessibilité et d'accompagnement.

> **Conditions de réalisation** : Groupe de 6 à 12 personnes

> **Délai d'accès** : Entre 1 et 9 mois maximum

Le règlement intérieur, les documents de présentations de nos formations, les résultats de satisfaction et les calendriers de programmation sont disponibles sur le portail GDS-Suivi de troupeau : <http://www.portail-gds50-suivi-de-troupeau.fr/>



Coût de la formation 180€ / jour

> **Prise en charge à 100 % si vous êtes :**

- Exploitant à jour de cotisation MSA et n'ayant pas consommé en totalité le crédit formation de 2250€ alloué / année par Vivéa
- En cours d'installation ou nouvel installé ayant régularisé la cotisation MSA.

> **Facturation si vous êtes :**

- salarié, prise en charge possible à 45 % via Ocapiat (voir conditions <https://www.ocapiat.fr/direction-regionale-normandie/>)
- non à jour de cotisation MSA.

